

RÉFORME DES CONCOURS D'ACCÈS AUX IRA

CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE, 3^e CONCOURS

Épreuve d'admissibilité n° 1

Sujet « zéro »

Nature de l'épreuve :

La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.

Durée de l'épreuve : 4 heures

N.B. – Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées.

SUJET DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
du concours externe, du concours interne et du 3^e concours d'accès aux IRA

Vous êtes chargé de mission auprès du directeur, dans une administration régionale déconcentrée de l'Etat.

Souhaitant participer à l'agenda 2030 sur le territoire de son intercommunalité, le président d'un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) s'interroge sur ses modalités de mise en œuvre face au changement climatique.

A partir du dossier documentaire ci-joint, votre directeur vous demande de rédiger, à l'attention de ce président d'EPCI, une courte note de proposition argumentée qui ne devra pas excéder 3 pages. Elle permettra au président de cet EPCI de comprendre notamment, au plan global et systémique, le contexte international et national des agendas 2030, la manière dont une collectivité territoriale peut s'approprier les objectifs de développement durable (ODD), les leviers dont elle dispose pour agir et les acteurs qu'elle peut mobiliser, y compris localement. La dernière partie de votre note sera consacrée à des propositions concrètes et opérationnelles permettant au président de cette collectivité de projeter des actions intercommunales.

Pour illustrer de la manière la plus pertinente possible ces propositions concrètes, votre note sera accompagnée de deux annexes techniques laissées à votre choix : proposition d'un plan d'action, rétro-planning, analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), courrier, projet de courriel, action de communication, communiqué de presse, encart d'un site internet, schéma ou carte des acteurs, déroulé d'une réunion publique d'information, appel à contribution, etc... Ces deux annexes seront annoncées à la fin de votre note de proposition, pour expliquer leur finalité et argumenter vos choix d'illustration.

DOSSIER DOCUMENTAIRE : 5 documents, 26 pages numérotées de 3 à 28

Document 1	Extraits choisis du Rapport N°010982-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) « <i>Revue des politiques du ministère au regard des objectifs de développement durable</i> »	Extrait du résumé page 4 Pages 8 à 10
Document 2	Théma du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) de juin 2018 : « <i>ODD et territoires</i> »	Pages 1 à 16
Document 3	Communiqué de presse du 18-06-2018 : « <i>Brune Poirson lance le site www.agenda-2030.fr</i> »	
Document 4	IDDDRI – Policy Brief n°2-Mai 2016: « <i>Faire des ODD un levier d'action politique pour les pays Européens et la France</i> »	Pages 1 à 4
Document 5	Rapport 2018 du Comité 21 : « <i>Appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français</i> » Extraits sur les collectivités territoriales	Pages 35 à 37 et page 44

Résumé

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution définissant le cadre de l'Agenda 2030, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles à atteindre (suivies par 229 indicateurs), et rassemblés autour de cinq « P » : peuples, planète, prospérité, paix, partenariats. Ce nouvel agenda du développement, issu des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Agenda 21 lancé à Rio en 1992 lors du sommet de la Terre, intègre les enjeux écologiques, économiques et sociaux globaux. Les 17 ODD sont universels, indivisibles et interdépendants.

La France, qui s'est investie activement dans l'élaboration de l'Agenda 2030, a été une des premières nations à y souscrire. C'est pour elle un important défi à relever, d'abord pour s'approprier cette démarche innovante, qui devra la conduire à terme à plus de transversalité et de cohérence dans ses politiques publiques, et plus d'attention aux territoires et populations vulnérables, en particulier en outre-mer. C'est aussi une question d'image et de rang dans les comparaisons internationales déjà en cours.

Afin de commencer à élaborer l'Agenda 2030 propre à la France, le CGEDD a effectué une « Revue des politiques publiques au regard des ODD », qui a porté sur les ODD relevant du périmètre du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du Ministère de la Cohésion des territoires (MCT), à savoir les ODD 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et territoires durables), 12 (production et consommation responsables), 13 (climat), 14 (océans), et 15 (biodiversité terrestre).

Pour mener cette mission à bien de façon approfondie et rigoureuse, un important travail statistique et méthodologique reste à mener, dans la mesure où bon nombre de données et d'indicateurs manquent encore pour évaluer les écarts de la France, notamment en outre-mer, entre les cibles à atteindre et ses résultats actuels, et pour prendre la mesure des interactions entre les ODD et leurs cibles. Les rapports budgétaires ne sont pas encore structurés en fonction des ODD, ce qui ne facilite pas leur évaluation et leur lisibilité.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés néanmoins des analyses conduites sur les 7 ODD traités. La France figure souvent dans le peloton de tête des pays développés en matière de stratégies et plans d'action sur les différents aspects sectoriels du développement durable, même si elle accuse du retard sur certaines cibles. Mais la dimension humaine et sociale est encore peu présente dans la façon dont les ministères, construits à l'origine sur des compétences essentiellement techniques, appréhendent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. La mobilisation des territoires, en outre-mer au premier chef, constitue par ailleurs une clé déterminante pour la prise en compte des ODD au plus près des populations, de même que l'implication de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des politiques qui les concernent. Sur ces trois points, la France avance trop lentement.

La mission propose ainsi dix pistes d'action concrète en termes de stratégie, de gouvernance, de politiques territoriales et de méthodologie. Une impulsion politique donnée au plus haut niveau pour une prise en compte structurelle des ODD est indispensable si la France veut progresser réellement dans la voie du développement durable. Elle peut s'appuyer à cette fin sur le bilan de la SNTEDD, qui devra être révisée prochainement, et saisir l'opportunité des réformes en cours (CESE, CNTE...) pour inscrire la démarche des ODD dans les processus de co-construction des politiques avec les acteurs de la société civile, et relancer les travaux de prospective et de prise en compte du temps long. Un rapport annuel devrait être fait au Parlement présentant les avancées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, étayé par un tableau de bord lisible et évolutif réalisé à cette fin à l'échelon national et territorial.

1. L'apport des ODD par rapport aux agendas internationaux antérieurs

1.1. À l'origine, une volonté de convergence des agendas du développement, de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030

La démarche des ODD a été lancée lors du sommet de Rio+20 en juin 2012, 20 ans après le Sommet de la Terre de 1992, à l'initiative de la Colombie et d'autres pays d'Amérique latine. Cet ensemble d'objectifs universels a été élaboré par l'ONU avec l'ambition de « relever de façon cohérente les défis urgents auxquels le monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique », selon les termes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les ODD ont coïncidé avec un autre accord historique, conclu le 12 décembre 2015 lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). Avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté au Japon en mars 2015, ces accords définissent ainsi un ensemble de normes communes et de cibles atteignables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, gérer les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et renforcer les capacités de résilience, bref mieux prendre soin de l'environnement global et de la biosphère.

La France a joué un rôle moteur dans l'élaboration et l'adoption des Objectifs de développement durable. Le chef de l'État était présent à la conférence Rio+20 qui les a vus émerger, le ministre délégué au développement avait participé en 2012-2014 au groupe de travail de haut niveau qui les a élaborés et structurés, le ministère de l'écologie et du développement durable s'y est beaucoup impliqué également, ainsi que de nombreux experts. Une large concertation a eu lieu avec la société civile. La France a été l'un des premiers pays à y souscrire volontairement.

Les ODD succèdent aux huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec lesquels avait débuté en 2000 le nouveau programme mondial destiné à combattre la pauvreté, sur le principe déjà de cibles à atteindre précises, dans le cadre d'une approche plus pragmatique et opérationnelle de résultats portée par l'expert Jeffrey Sachs et un comité restreint à l'ONU. Les OMD avaient ainsi fixé des objectifs simples et mesurables, faisant l'objet d'un consensus universel, pour notamment éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, prévenir les maladies mortelles, et étendre la scolarisation à tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, entre autres priorités de développement.

En l'espace de 15 ans, les OMD ont permis des avancées dans plusieurs domaines importants : la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau et à l'assainissement, le recul de la mortalité infantile et une très nette amélioration de la santé maternelle. Ils ont aussi enclenché un mouvement mondial en faveur d'une éducation primaire gratuite, en incitant les pays à investir dans leurs générations futures. Les OMD ont généré aussi des progrès notables dans la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies telles que le paludisme et la tuberculose.

Mais les enjeux écologiques globaux, traités notamment à travers l'Agenda 21 issu du sommet de Rio en 1992, avec ses trois conventions internationales (climat, biodiversité, désertification), ne faisaient pas partie des OMD, qui ne s'adressaient encore qu'aux pays en développement. Et partout dans le monde, on constate depuis plusieurs décennies un accroissement des inégalités sociales et une dégradation accélérée des milieux et ressources naturels. L'Agenda 2030, tel qu'on a appelé les

OMD, faisait peu de cas par ailleurs de la croissance économique (qui à elle seule a permis à des millions de Chinois de sortir de la pauvreté) et de l'approche par les droits, consubstantielle aux ODD.

La mise en œuvre de l'Agenda 2000, même s'il n'a pas tenu toutes ses promesses, a livré néanmoins de précieux enseignements pour celle à venir de l'Agenda 2030, plus intégratrice et cohérente.

1.2. Principes et structuration des 17 ODD

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles (voir annexe 3), dotées d'objectifs chiffrés² et d'indicateurs de suivi, constituent le cadre d'action du programme de développement durable à l'horizon 2030, appelé Agenda 2030. Les ODD couvrent transversalement tous les enjeux du développement et sont universels, à la différence des précédents Objectifs du Millénaire.

L'ONU a voulu regrouper les ODD et illustrer la démarche par 5 « P » : peuples, planète, prospérité, paix, partenariats, placés au cœur du concept de développement durable. Le mot d'ordre « leaving no one behind » (ne laisser personne en arrière/ sur le bord du chemin) lui donne une dimension sociale importante, liant étroitement les questions écologiques et sociales.

Dans son préambule, notamment l'extrait ci-dessous, la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies met ainsi en évidence les graves menaces qui pèsent actuellement sur les équilibres économiques, sociaux et écologiques, partout sur la planète, et donc l'urgence d'agir à tous les niveaux de façon plus résolue et plus cohérente.

« Il y a d'énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir. Les inégalités entre les sexes constituent toujours un problème de taille. Le chômage est un sujet de préoccupation majeur, surtout le chômage des jeunes. Les menaces sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, la recrudescence des conflits, le terrorisme et les crises humanitaires connexes, et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies en matière de développement. L'épuisement des ressources naturelles et les effets néfastes de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres, la pénurie des ressources en eau douce et l'appauvrissement de la biodiversité viennent s'ajouter à la liste des difficultés avec lesquelles l'humanité est aux prises aujourd'hui, ce qui rend la situation encore plus difficile. Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et leurs incidences risquent d'empêcher certains pays de parvenir au développement durable. L'élévation des températures à l'échelle mondiale et du niveau de la mer, l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques ont de graves répercussions sur les zones côtières et les pays côtiers de basse altitude, y compris nombre de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement. C'est la survie de bien des sociétés qui est en jeu ainsi que celle des systèmes biologiques dont la planète a besoin. ».

² La plupart des cibles visent plusieurs résultats à atteindre, dont certains sont quantifiés et d'autres pas. 43 cibles portent sur les moyens.

1.3. L'originalité et la valeur ajoutée des ODD

Certains experts considèrent que « *fixer des objectifs identiques à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique, relève de l'utopie* »³. Mais elle peut aussi susciter une mobilisation nouvelle, comme le souligne Jean-Michel Severino, ancien directeur de l'Agence française de développement (AFD) et membre du groupe de l'ONU qui a initié la démarche :

« Il faut saisir les opportunités qui s'offrent », dit-il, « faire émerger certaines préoccupations de politiques publiques dans l'agenda national français, valoriser la contribution de notre pays à l'amélioration du bien-être mondial. Il faut travailler sur la convergence de la politique française avec les politiques internationales ».

La démarche induite par les ODD intègre pour la première fois les enjeux de l'aide au développement et les enjeux écologiques globaux, dans le cadre d'un processus fondé sur des engagements volontaires de résultats (et non seulement de moyens), évalués à l'aide d'une batterie d'indicateurs chiffrés ou qualitatifs. Cette volonté de mesurer les résultats réellement obtenus, à l'aide de critères communs aux différents pays, constitue en soi un des apports essentiels des ODD.

Chacun des 17 Objectifs est interdépendant avec les autres. Ils doivent donc être appréhendés de façon indivisible, selon les principes inhérents au développement durable. Les ODD créent en outre un langage commun, utilisé de plus en plus par les acteurs qui exercent tout ou partie de leur activité dans le champ international, en particulier les grandes entreprises et les grandes villes.

Enfin, la nécessaire implication de l'ensemble des acteurs de la société civile pour élaborer et mettre en oeuvre l'Agenda 2030 constitue un autre apport fondamental de la démarche, traduit dans l'ODD 17 « Partenariats », corrélé à tous les autres.

³ Serge Michailof (Table-ronde sur les ODD à l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 2015).

Introduction

L'Agenda 2030 dans le prolongement historique de l'engagement des acteurs de territoires

Les acteurs territoriaux se sont saisis des enjeux du développement durable, notamment depuis la déclaration finale du Sommet de la Terre de Rio en 1992 selon une pluralité d'initiatives, en s'engageant dans des démarches qui ont pu prendre la forme, pour les collectivités territoriales, d'Agendas 21 locaux ou encore d'écoquartiers ou d'autres projets de planification et se sont également incarnées à travers le développement de la responsabilité sociétale des entreprises et des initiatives d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable...

Ces acteurs ont pu ainsi construire ou conforter des méthodes et bénéficier de retours d'expérience de leurs pairs, acteurs engagés, notamment sur les éléments essentiels des démarches vers la durabilité : participation, transparence, pilotage ouvert, transversalité,

évaluation participative, au service d'une amélioration continue de leur projet.

L'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) se placent dans cette lignée internationale : tout en s'appuyant sur ces principes, ils identifient les défis sociétaux à moyen terme (en se fixant un horizon en 2030) et anticipent les transformations à venir vis-à-vis desquelles les associations, les entreprises, les collectivités, les citoyens peuvent apporter leurs solutions.

Chacun des ODD comprend des « cibles » qui peuvent correspondre à des compétences des collectivités territoriales et des acteurs locaux, en particulier en lien avec l'accès aux services essentiels (eau, énergie, santé, éducation...) ; si bien que l'ensemble des acteurs territoriaux sont au cœur de la réussite de l'Agenda 2030.

Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et les 17 ODD ?

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté « **Transformez notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030** ». C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (« les 5 P »). Il porte une vision permettant de transformer nos modes de développement en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. S'appliquant à tous les pays, riches, pauvres, développés ou en

développement, l'Agenda 2030 constitue un cadre stratégique qui va permettre de faciliter la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire de la France.

Il a été élaboré de manière concertée avec les parties prenantes, dont les représentants des autorités locales ¹ (la taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux), les représentants des acteurs économiques (Global Compact des Nations-unies...) et adopté au nom

¹ <https://www.global-taskforce.org/>

des peuples de chacun des pays signataires. L'Agenda 2030 considère l'ensemble des parties prenantes locales, entrepreneuriales, syndicales, citoyennes, administratives comme étant liées dans la réussite de sa mise en œuvre. Les partenariats entre acteurs sont la clé de voûte de ce programme de transformation, en ce qu'il permet une nouvelle approche dans les modes de faire et les collaborations.

Les Objectifs de développement durable et leurs cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030. Ces objectifs de transformation globale de la société proposent une nouvelle feuille de route universelle, tant pour les pays du

Nord que les pays du Sud, en vue de relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, à des dynamiques de développement responsable tant dans ses modes de production que de consommation, à l'accès de tous aux biens et services essentiels, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle ici et ailleurs.

17 objectifs et 169 cibles pour les territoires

Tout au long du processus de consultation sur l'Agenda 2030, la taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux a milité pour que soit retenu **un objectif spécifique sur l'urbanisation durable et pour que tous les objectifs et cibles prennent en compte les opportunités et défis des échelles infra-nationales** (régionales et locales).

L'ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » permet ainsi de mettre en évidence l'importance de l'urbanisation et le rôle clé joué par les décideurs et acteurs locaux pour conduire le changement global à partir du local.

Tous les ODD comprennent des **cibles directement ou indirectement liées aux activités locales**.

Par exemple, la cible 2.2 ²de l'ODD 2 (« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ») sur la fin de la malnutrition, en particulier pour les enfants, renvoie à la responsabilité des collectivités territoriales et des acteurs de l'alimentation locale de s'assurer d'une restauration collective de qualité et abordable et de la mise en place de mesures de prévention contre la malnutrition, en particulier dans les écoles.

Les objectifs et les cibles sont également **facteurs d'enrichissement de projets menés dans les territoires, surtout lorsqu'ils sont combinés entre eux**. Par exemple, en partant d'un besoin de main d'œuvre pour les entreprises locales dans le domaine de la construction (cible 8.3), une collectivité peut faire appel à une association d'insertion pour sensibiliser des jeunes en recherche d'emploi (cible 8.6) à des techniques d'éco-rénovation en utilisant des éco-matériaux locaux (cible 11.c) et en s'adaptant au climat (ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ») dans le cadre de chantiers de rénovation urbaine (cible 11.1).

² D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

On pourrait également imaginer le développement d'une filière locale de matériaux biosourcés (cible 9.4), la construction de bâtiments à énergie positive (ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »), la construction d'espaces publics accessibles à tous et permettant la sécurité des personnes notamment pour lutter contre la discrimination liée au genre (cible 11.7) et conçus en associant les citoyens et futurs usagers (entreprises, commerçants, etc.) (ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » - cible 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »)...

Pour répondre à ces défis, la France s'est ainsi engagée dans la mise en œuvre nationale des ODD. Dans ce cadre, une feuille de route nationale va être élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : elle portera sur les modalités de mobilisation des acteurs et le développement d'outils et de méthodes pour s'emparer des ODD.

Quels intérêts concrets les acteurs des territoires peuvent avoir à se saisir de l'Agenda 2030 ?

L'Agenda 2030 porte une **vision universelle** dans laquelle tous les acteurs sont invités à s'inscrire pour faire progresser l'humanité dans le respect de la planète. Développer un projet contribuant à l'Agenda 2030 permet, tout en répondant à des enjeux de transformation locaux, de participer à cette ambition mondiale, en permettant de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance d'une action locale concrète pour contribuer à des défis planétaires.

L'ensemble des acteurs est concerné. Aussi, s'appuyer sur les ODD permet de trouver un **langage commun pour tous les partenaires à l'échelle du territoire** : collectivités, entreprises, associations, citoyens. Ces objectifs universels facilitent ainsi le dialogue multi-acteurs aux différentes échelles et contribuent à l'émergence d'un projet d'avenir partagé, favorisant l'implication de tous et soutenant l'émergence de coalitions pluri-acteurs dans la mise en œuvre du projet.

Les ODD sont une **porte d'entrée qui permet de faire converger toutes les démarches**

sectorielles vers un référentiel commun. Par exemple, si de nombreuses démarches territoriales ont vu le jour à l'aune de la prise de conscience de l'urgence climatique (Territoires à énergie positive (TEPCV), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ...), l'Agenda 2030 conforte une approche intersectorielle de cette problématique en la mettant en regard d'autres enjeux universels comme la pauvreté, l'éducation, la préservation de la biodiversité, etc. Les ODD permettent de **renforcer une approche systémique qui donne plus de force et de sens aux actions menées dans les programmes sectoriels.**

Les ODD servent ainsi de **guide pour conduire des politiques territoriales plus cohérentes** : leur mise en perspective par rapport aux enjeux locaux permet en effet d'identifier les arbitrages à mener en mettant en avant les synergies, les articulations et les points d'achoppement, et permet ainsi d'éviter/réduire/compenser des effets négatifs de choix stratégiques d'aménagement du territoire.

L'ambition universelle portée par les ODD est d'autant plus forte qu'elle a donné lieu à une stratégie de long terme en fixant un cap à 2030 et en organisant une montée en puissance au fur et à mesure des années, notamment au travers d'un reporting annuel à l'ONU dans le cadre du Forum politique de haut niveau. De plus, l'Agenda 2030 offre un **cadre opérationnel en définissant 17 objectifs et 169 cibles quantifiées et associées à des échéances**.

En France, une concertation est engagée sous l'égide du CNIS (Conseil national de l'information

statistique) afin de sélectionner les indicateurs pertinents pour le suivi national de la mise en œuvre des ODD et proposer des indicateurs adaptés ³. Ces travaux sur le tableau de bord à l'échelle nationale peuvent éclairer les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises...) pour la mise en œuvre de leurs projets et dans le cadre de leur évaluation. Il est à noter que les émetteurs de titres financiers et les investisseurs commencent à évaluer leurs participations au regard des enjeux de la durabilité, notamment en mobilisant les ODD.

Un exemple de territorialisation des indicateurs ODD dans une région : La Réunion

Afin d'établir un état du territoire permettant de mesurer l'atteinte des ODD à La Réunion, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) a initié un travail utilisant les données actuellement disponibles. Elle s'est ainsi appuyée sur différentes sources : les 36 indicateurs de développement durable qui ont permis de dresser un premier état des lieux de la région au regard du développement durable en 2011-2012, les indicateurs issus de la réflexion nationale du CNIS et les indicateurs territoriaux de la stratégie nationale de la transition écologique vers le développement durable (SNTEDD). Une sélection a été réalisée, en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et dix autres contributeurs, parmi 199 indicateurs. Finalement, 57 nouveaux indicateurs ont été mis en place par la DEAL en 2017. Ces indicateurs sont classés par Objectifs de Développement Durable. Ils dressent un état des lieux du développement réunionnais et représentent les défis du territoire dans les années à venir.

En fin d'année 2018, une publication valorisera 20 indicateurs plus particulièrement pertinents pour mesurer l'évolution de La Réunion par rapport à l'atteinte des ODD.

Les ODD permettent aux territoires, notamment aux collectivités, aux associations et aux entreprises, de **rendre compte de leur mise en œuvre et contributions à l'Agenda 2030, et de mettre en lumière les solutions locales, pratiques et outils qui répondent le mieux à la transition écologique et solidaire**. C'est pourquoi ce corpus international est déjà utilisé dans de nombreuses régions et collectivités européennes (en Allemagne, Espagne, Belgique, Italie...) et par des entreprises. Il permet aux territoires de se mettre en visibilité au niveau international, de repérer des pratiques susceptibles d'être mobilisées par leurs homologues et de valoriser les savoir-faire. Il permet également de valoriser les articulations entre le développement local et les actions de coopération internationale. S'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030 facilite des coopérations entre territoires du fait de l'utilisation d'un langage commun et d'un référentiel qui est également mobilisé par les différentes instances, au niveau européen et au niveau international, notamment en matière de pilotage des outils de financement.

³ <https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-declinaison-francaise-des-indicateurs-des-objectifs-de-developpement-durable>

Premières pistes pour avancer

3.1 Appropriation, sensibilisation

L'Agenda 2030 constitue une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables. Une phase de sensibilisation est nécessaire pour que les acteurs s'approprient l'ensemble des enjeux et opportunités qu'il offre et se projettent dans une contribution concrète à sa mise en œuvre.

De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans les territoires depuis l'adoption de l'Agenda 2030 à l'initiative de l'État, des structures accompagnant les différents acteurs et des acteurs eux-mêmes.

Communauté de communes de Châteaubriant-Derval (Loire-Atlantique) : mobilisation dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable

En 2017, la Semaine européenne du développement durable était consacrée à la sensibilisation du grand public aux ODD. Cet événement annuel a permis de donner un coup de projecteur aux ODD à travers de nombreuses initiatives avec près de 1 300 projets répertoriés partout en France.

La communauté de communes Châteaubriant-Derval a, par exemple, organisé le 3 juin 2017 un « repair café », destiné au grand public, autour de l'ODD 12 « établir des modes de consommation et de production durable ». L'objectif était d'apprendre à réparer ou dépanner les objets du quotidien et ainsi de réduire la production de déchets.

Le mouvement associatif, qu'il se réfère à l'éducation populaire, de la protection de la nature ou de l'éducation à l'environnement, investi depuis longtemps dans les problématiques environnementales et plus largement de développement durable, a un rôle important à jouer dans la prise de conscience des citoyens. Par une multiplicité d'actions de terrain, de projets, d'expérimentations, de démarches pédagogiques, en lien avec les enjeux territoriaux de développement durable et menés en partenariat avec les autres acteurs du territoire, il peut en effet contribuer à l'acculturation des citoyens et des parties prenantes aux enjeux de l'Agenda 2030 et à leur mise en mouvement.

Académie de Rennes (Bretagne) organisation de débats onusiens : objectifs ODD

L'académie de Rennes propose l'organisation en 2018 de « débats onusiens : objectifs ODD » dans tous ses lycées. Cette démarche s'inspire du format des simulations de débats onusiens de la COP21 qui se sont déroulées dans l'académie en 2015. On y met l'accent sur la problématique environnementale en lien avec les océans : « Comment conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ? ». Ce dispositif repose sur un **processus éducatif (formation ; projets dans les classes) visant à mieux connaître les ODD et les prendre en compte**, même si l'ODD 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du

développement durable » est plus particulièrement visé. Plus de vingt établissements se sont engagés. Le projet s'organise en deux phases :

- présentation par chaque lycée le 20 décembre 2017 à Océanopolis, via un support vidéo, du territoire choisi (il doit disposer d'une façade maritime) : histoire, partenariat existant...
- préparation et tenue d'un débat de type ONU le 5 avril 2018, dans l'hémicycle du conseil départemental du Finistère.

L'association Pik Pik Environnement – Île-de-France (éducation à l'écocitoyenneté et à l'environnement urbain)

L'association organise, tout au long de l'année 2018, en Île-de-France, des ateliers en lien avec l'ODD 4 « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », l'ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et l'ODD 12 « établir des modes de consommation et de production durables » intitulés les Ateliers « FAIRE » (pour **F**abriquer, **A**pprendre, **I**nnover, **R**éparer et **É**conomiser).

Ces actions **visent le grand public, les collectivités et salariés d'entreprise et en priorité les publics précaires**. Elles ont pour objectif de contribuer à l'évolution des modes de consommation en **donnant concrètement des clés pour réduire la production de déchets et consommer de façon plus responsable** à travers des ateliers pratiques avec deux thématiques-phares : apprendre à réparer et entretenir ses objets, grâce aux « ateliers de la réparation », et apprendre à réaliser ses propres produits (cosmétiques, détergents, déco, rangement, etc.) grâce aux ateliers « Do It Yourself ».

Par ailleurs afin de rendre visible sa contribution aux ODD, l'association met en évidence sur ses cartes de visite les objectifs sur lesquelles elle intervient.

Les entreprises, quelle que soit leur taille, sont incitées à inscrire leur stratégie et leur gouvernance dans le cadre des ODD, notamment en réfléchissant à leur cœur de métier, en repensant leurs modèles d'affaires, en y développant leur responsabilité sociétale. Elles considèrent leur impact sur l'écosystème local, les conditions de travail et de vie de leurs salariés, leurs choix d'investissement ou leurs partenariats. Ces questionnements sont autant de leviers actionnables par les entreprises pour contribuer aux ODD qui ont une répercussion dans leurs territoires d'implantation. Aussi la mobilisation, pour les ODD, du monde économique et des territoires va de pair.

Global Compact France – Tour de France des PME sous le signe des ODD

Le Tour de France des PME entamé en 2016 par Global Compact visant à déclencher un élan du tissu économique local en faveur de la responsabilité sociétale, est désormais placé sous le signe des ODD, avec notamment une étape à Strasbourg en mars 2017 dédiée à l'ODD 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » et une étape à Grenoble en avril 2017 sur l'ODD 8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Le 22 juin 2017 à Marseille, lors du Forum RESET (Redonner du sens aux entreprises et aux territoires), les ODD 6 « garantir les ressources en eau », 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ont été mis en lumière pour inciter les entreprises à mieux prendre en compte dans leurs process le capital que représente la biodiversité. En 2018 les étapes ont eu pour thème l'égalité femmes-hommes à Marseille en janvier (ODD 5, 4 et 10) puis l'articulation entre responsabilité sociétale des entreprises et ODD, à Caen, le 5 avril.

Cette mobilisation au plus près des territoires est également une stratégie adoptée par des structures accompagnant les acteurs, comme le Comité 21 et les directions régionales du ministère de la Transition écologique et solidaire (DREAL). Un Tour de France des ODD a ainsi été engagé à l'initiative du Comité 21 avec le soutien des DREAL, des acteurs de la coopération décentralisée et des régions, avec des étapes à Angoulême, Dijon et Amiens.

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté – en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la DREAL et Comité 21 – Assises régionales de la solidarité internationale / Étape du Tour de France des ODD

A Dijon, le 4 décembre 2017, l'organisation de l'étape du Tour de France des ODD dans le cadre des Assises régionales de la solidarité internationale a permis de mettre en lumière les enjeux particuliers de l'Agenda 2030 en termes d'action de coopération décentralisée en s'appuyant sur des thématiques comme l'accès à l'eau potable et de qualité (ODD 6), l'agriculture et l'alimentation responsables (ODD 2), l'économie durable (ODD 8 et 12).

3.2 État des lieux des actions et programmes engagés au regard de l'Agenda 2030

Un premier niveau d'appropriation de l'Agenda 2030 peut consister à revisiter chacun de ses projets de développement durable au regard des ODD en s'appuyant sur ses partenaires.

DREAL Nouvelle-Aquitaine – association Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) : atelier sur l'appropriation des ODD destiné aux collectivités

Lors de l'étape du Tour de France des ODD à Angoulême le 8 novembre 2017, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Ifrée, a proposé un atelier spécifique pour réfléchir à l'appropriation des ODD par les collectivités déjà engagées dans des démarches de développement durable. Il s'agissait de partir d'actions réalisées par les collectivités et de chercher à les enrichir au regard des cibles des ODD.

Cet atelier a permis de tester quelques éléments d'un kit d'accompagnement des collectivités à la construction d'un projet territorial de développement durable s'inscrivant dans les ODD (kit disponible prochainement).

Poser un nouveau regard sur son projet au regard des ODD est en effet souvent le premier pas effectué par les collectivités pour s'approprier l'Agenda 2030 et le faire partager aux acteurs et citoyens.

Ayen (Nouvelle-Aquitaine-Corrèze – 727 habitants) revisite son projet de territoire

La commune d'Ayen, engagée depuis près de 15 ans dans le développement durable, a **questionné en 2017 les actions de son projet de territoire au regard des 5 P du préambule de l'Agenda 2030** (population, planète, prospérité, paix, partenariats), des ODD et de leurs cibles, puis a réorganisé son projet selon ces 5 P. Des présentations ont été faites aux services municipaux pour leur permettre de s'approprier les ODD et la nouvelle organisation du projet de territoire.

En 2018, des **actions de sensibilisation sont prévues auprès des habitants et parties prenantes** ; un bilan d'avancement de la démarche par ODD est programmé en fin d'année.

Le département de la Gironde (1,5 million habitants) intègre les ODD dans son rapport de développement durable

Le Conseil départemental de la Gironde a intégré, en préparation de l'exercice réglementaire de présentation du « rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2017 » à son assemblée délibérante, une étape de **mise en perspective du mandat de chaque vice-présidence au regard des ODD**. Après une première sensibilisation des élus, services et partenaires en 2016, l'exercice de 2017 a été conçu comme un dialogue évaluatif de chaque mandat au regard des ODD (prenant la forme de « diagrammes-radars ») entre les élus et les services. Ce dialogue enrichit le questionnement évaluatif réglementaire organisé selon les cinq finalités du développement durable.

Ces travaux sont présentés aux instances participatives (le club « développement durable » des élus girondins, le comité départemental de l'Agenda 21 de la Gironde – dont entreprises et collectivités sont parties prenantes...) avant le débat à l'assemblée délibérante.

Lien vers le Rapport : gironde.fr/rapport-redevabilite,

Afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 localement, il est nécessaire de relier les enjeux locaux propres à chaque territoire aux enjeux définis dans les ODD, de vérifier ainsi la contribution possible aux ODD tout en s'assurant de la durabilité des choix d'actions. Il est primordial pour cela de dépasser le simple classement des actions en correspondance avec tel ou tel ODD mais bien d'interroger chaque action au regard de sa contribution à chacun des ODD pour vérifier son niveau d'adéquation. Par exemple, une action de développement d'une infrastructure permettant de relier deux quartiers (ODD 9 « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ») doit prendre en compte la nécessaire protection de la biodiversité (ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »).

3.3 Se lancer : éléments de méthode

Comme rappelé en introduction, les acteurs territoriaux bénéficient de retours d'expérience sur des outils et méthodes employés pour les projets tels que les projets territoriaux de développement durable pour les collectivités, la responsabilité sociétale des entreprises / des organisations (RSE/RSO) pour les entreprises et les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les associations. S'appuyer sur ces éléments tout en cherchant à les relier aux ODD permet d'assurer une durabilité aux processus entrepris pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans les territoires.

Afin de se lancer dans l'identification des enjeux locaux et se projeter dans un avenir souhaité, certains territoires se sont engagés dans des exercices participatifs de **prospective**.

Amiens Métropole (Somme, 175 000 habitants), Agenda 2030

L'Agenda 2030 est perçu comme une occasion d'accélérer et d'amplifier le projet de l'agglomération. Amiens Métropole fait référence de manière explicite à l'Agenda 2030. Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable 2017, elle a organisé des ateliers participatifs durant lesquels elle a présenté les actions qui contribuent d'ores et déjà à l'Agenda 2030 et où elle a mis en discussion les solutions pour aller plus loin. Elle a mené les 14 et 15 décembre 2017 une expérimentation à partir d'une méthode prospective territoriale, Visions+21, avec l'appui du centre de ressources du développement durable des Hauts de France, le CERDD, pour faire émerger une vision collective du territoire métropolitain à 2030.



L'évaluation des politiques publiques menées sur le territoire et des démarches de développement durable peut être l'occasion d'identifier les contributions et les opportunités d'action pour mieux intégrer les enjeux de l'Agenda 2030 dans le territoire.

Le module ODD du RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities - Cadre de référence de la ville durable européenne)

Le RFSC est un outil web destiné à aider les villes à promouvoir et à améliorer leurs actions en matière de développement durable. Il est disponible gratuitement pour toutes les collectivités locales européennes et offre une aide en ligne à la mise en œuvre des principes de la durabilité dans les politiques et actions locales. Il propose des outils d'évaluation et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'un espace d'échange dédié aux villes pour partager leurs expériences entre elles.

- Depuis 2017, le RFSC s'est enrichi d'un nouveau module, structuré autour des 17 objectifs de développement durable. Il se compose de trois éléments :
- une autoévaluation de la collectivité pour qualifier le niveau d'importance de chaque objectif de développement durable au regard des enjeux propres au territoire ;
- une mise en perspective de cette autoévaluation avec le niveau d'impacts que la collectivité considère avoir atteint sur chacune des actions qu'elle a mises en œuvre ;
- une grille d'indicateurs à sélectionner et à compléter pour que la collectivité puisse développer un monitoring « Agenda 2030 ».

Site web : www.rfsc.eu

Saint-Fons (Rhône, 17 000 habitants) : expérimentation du module ODD du RFSC

À partir de l'élaboration d'un livre blanc sur la précarité énergétique (issu d'ateliers participatifs, analyses et expertises collaboratives), réalisé en 2015, Saint-Fons a souhaité étendre ses réflexions sur la vulnérabilité et la résilience du territoire. En 2016-2017, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon et du Céréma, la ville a servi de terrain d'expérimentation pour développer in situ un module « ODD » dans le RFSC (référentiel européen pour la ville durable). L'utilisation de cet outil a permis à la collectivité de

requestionner, au regard des 17 objectifs, l'ensemble des actions qu'elle mène et d'identifier les marges de progrès, les leviers et les innovations à mettre en œuvre pour contribuer à l'Agenda 2030. Les résultats ont été rassemblés dans un « Plan cadre de développement durable – Saint-Fons 2030 » qui préfigure le projet du territoire. Des ateliers avec les entreprises et les habitants vont prochainement être organisés et ils aboutiront fin 2018 – début 2019 à la finalisation d'un plan d'actions. Le programme sera mis en œuvre à partir de 2019.



Quelques exemples d'indicateurs contextualisés et adaptés à une démarche territoriale

Un territoire qui rencontre des problèmes de qualité d'eau potable peut décider de mettre en place une action auprès des agriculteurs pour protéger les nappes phréatiques et ainsi développer l'agriculture biologique, qui pourra contribuer à la restauration collective. Il pourra suivre l'évolution de son projet en s'appuyant sur les indicateurs :

- 6.1.1 : proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, via l'indicateur français de population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique
- 6.3.2 : proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne, via l'indicateur français d'état écologique des eaux souterraines et d'évolution de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)
- 2.4.1 : proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable, via l'indicateur français surfaces cultivées en agriculture biologique

Il pourra créer par exemple des indicateurs pour suivre le pourcentage de repas bio servis dans les cantines scolaires (en relation avec l'ODD 2) et pour évaluer le pourcentage de denrées gaspillées (en relation avec l'ODD 12).

Un territoire qui souhaite mener une politique de développement numérique sera quant à lui intéressé par les indicateurs suivants pour évaluer son projet :

- 4.4.1 : proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication
- 9.c : proportion de la population ayant accès à un réseau mobile
- 17.8.1 : proportion de la population utilisant internet
- Il pourra également créer des indicateurs sur la fréquentation du point d'accès informatique mis à disposition dans un espace public, du nombre de télé-travailleurs, etc.

L'Agenda 2030 offre une opportunité de construire des partenariats directs avec des acteurs internationaux. Au-delà de l'accès éventuel à des fonds, il est intéressant de développer des actions de coopération internationale en lien avec ses enjeux locaux afin d'échanger avec d'autres acteurs connaissant les mêmes problématiques, de mettre en avant ses bonnes pratiques, de trouver des pistes de solutions ailleurs et de relier les citoyens. Cela implique d'aller plus loin qu'une approche d'aide traditionnelle pour construire des partenariats équilibrés et variés sud/nord ou nord/nord sur des thématiques plus larges.

L'ensemble de ces outils ne saurait être mis en œuvre sans accorder une place importante à la participation de l'ensemble des parties prenantes qui est l'une des clés du succès de toute démarche de développement durable. Une approche multi-acteurs doit donc être recherchée dès le début du projet pour permettre de mieux prendre en compte les enjeux du territoire, pour permettre une meilleure appropriation et pour faciliter la mobilisation des acteurs autour du projet et des ODD. Nouer des partenariats avec des acteurs locaux, telles que les entreprises, est ainsi un des leviers leur permettant de faire progresser leur contribution aux ODD.

Lobodis et ESAT Bain-de-Bretagne : développer une marque de café responsable en contribuant au développement du territoire

Lobodis souhaite se positionner comme une marque responsable de la filière café et non plus comme une marque distribuant des cafés équitables et bio. Parmi les enjeux de sa politique RSE est inscrite la contribution au développement des territoires : outre les contacts directs avec les producteurs de café dans les pays d'origine, Lobodis privilégie le recours à des fournisseurs français et plus particulièrement bretons (ODD 12 : "établir des modes de consommation et de production durable").



Ainsi, le groupe a noué un partenariat avec l'établissement de service d'aide par le travail (ESAT) de Bain-de-Bretagne pour créer et gérer un site de torréfaction permettant l'insertion professionnelle d'adultes handicapés (ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »). L'ESAT a créé et commercialise deux marques de café avec des emballages éco-conçus en France.

<https://www.lobodis.com/nos-engagements/actrespect/>

Par ailleurs, Lobodis est membre du réseau « Produit de Bretagne », en charge de la commission RSE.

Eqosphere : revaloriser des produits invendus alimentaires et non alimentaires pour des associations locales de lutte contre l'insécurité alimentaire

Eqosphere est une entreprise sociale pionnière dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et non-alimentaire. Elle récupère le surplus d'entreprises (grande distribution, événementiel) et d'organisations publiques, pour les redistribuer à des associations locales de lutte contre l'insécurité alimentaire. L'objectif est de trouver une meilleure adéquation entre l'offre de produits et l'expression de besoins formulés par les associations. L'entreprise a pour cela développé une démarche complète fondée sur les principes de l'économie circulaire passant par des processus de tri simples et sécurisés, par la formation du personnel, par une offre de transport adaptée... Elle contribue ainsi aux ODD 12 (« établir des modes de consommation et de production durable »), ODD 1 (« éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ») et ODD 2 (« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »).



Eqosphere est lauréat du 1er Grand Prix de la Responsabilité Sociétale de la Marque dans la catégorie Startup.

<http://www.eqosphere.com>



Nicolas HULOT,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Brune POIRSON,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le lundi 18 juin 2018

Communiqué de presse

Objectifs de développement durable : Brune Poirson lance le site www.agenda-2030.fr



J-30 avant le Forum politique de haut niveau sur les Objectifs de développement durable qui se tiendra aux Nations unies en juillet prochain. En amont de ce grand rendez-vous international, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, lance aujourd'hui un site d'information et de sensibilisation sur la mise en œuvre de « l'Agenda 2030 ».

Les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du programme de développement durable à l'horizon 2030 – ou « Agenda 2030 » – adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU. Ils ont vocation à mobiliser les pays du monde entier pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et lutter contre les changements climatiques.

En France, le ministère de la Transition écologique et solidaire, en relation étroite avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pilote la mise en œuvre nationale des ODD, en lien avec les organisations de la société civile.

« Le Plan climat, la stratégie nationale biodiversité, la feuille de route pour l'économie circulaire ou les Assises de l'eau sont autant de chantiers que nous avons lancés pour rendre concret l'Agenda 2030 et que je présenterai en juillet prochain à New York. Pour réussir le défi d'une planète solidaire, nous avons besoin de chacun. C'est la raison pour laquelle je lance www.agenda-2030.fr, qui doit devenir le site de référence sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la France » déclare Brune Poirson.

Le site www.agenda-2030.fr vise à faire connaître l'Agenda 2030 auprès des citoyens et des acteurs de la société. Des projets exemplaires, des initiatives locales ou des événements de sensibilisation seront régulièrement valorisés. Les démarches les plus « inspirantes » pourront aussi servir de modèles aux entreprises, aux élus ou aux associations qui voudraient s'emparer des Objectifs de développement durable.

Le site est lancé à un mois du Forum politique de haut niveau consacré aux Objectifs de développement durable sur l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), les villes et communautés durables (ODD 11), la consommation et la production responsables (ODD 12), la biodiversité terrestre (ODD 15) et les partenariats (ODD 17).

Développement durable : quatre priorités pour l'après 2015

Damien Demailly, Léna Spinazzé, Sébastien Treyer (Iddri)

Analyse à la suite de la conférence "Sustainable Development: it's time!" organisée par l'iddri les 10 et 11 mai 2016.

■ 2015 a été marquée par plusieurs succès internationaux pour le développement durable, avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que les cadres de coopération sur le financement du développement et sur la réduction des risques. Ensemble, ces accords définissent une vision commune du futur désiré : un futur avec moins d'inégalités, moins de dégradations de l'environnement, plus de résilience face aux crises et l'accès pour tous à l'éducation, la santé et la protection sociale. Ils renouvellent également la dynamique politique et renforcent le cadre de coopération internationale sur ces sujets.

Le défi de l'après-2015 est de transformer cette vision en actions. Cela requiert de définir, tester et ajuster *comment* infléchir nos trajectoires de développement, réaliser la décarbonation profonde de nos économies, transformer nos systèmes alimentaires, et assurer l'accès de tous à un emploi décent et à la sécurité.

La mise en œuvre du nouvel agenda du développement durable requiert la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, internationaux, nationaux, locaux. Il s'agit d'un agenda universel, pour la réalisation duquel tous les niveaux d'engagement comptent. Il est dès lors important que les rencontres, débats et coalitions se multiplient, et que ceux-ci identifient, ensemble, les opportunités à saisir, les défis à dépasser, les solutions qui existent et les voies prometteuses d'innovation.

Mettre en œuvre les engagements de 2015 et renforcer l'ambition individuelle de chacun pour les atteindre suppose aussi que certaines lignes d'arbitrages des décisions publiques et privées bougent, ce qui implique une stratégie active pour le changement, anticipant les résistances et les inquiétudes des tenants du *status quo*.

Ce *Policy Brief* propose un agenda politique aux acteurs engagés pour la transformation. Il identifie quatre leviers d'actions prioritaires pour bâtir sur les succès de 2015 et progresser vers le développement durable. Il est issu du travail de réflexion mené pendant plusieurs mois par un comité composé de praticiens et experts du développement durable, puis des discussions qui ont eu lieu entre les cent cinquante participants à la conférence internationale *Sustainable Development: It's time!*, organisée par l'iddri les 10 et 11 mai 2016 à Paris.

Cet agenda de recherche et d'action nourrira les travaux de l'iddri dans les années à venir. Agenda de recherche, car des solutions restent à inventer ; agenda d'action car, dans les mois et années à venir, nombre de rendez-vous politiques révéleront notre motivation et notre capacité collective à relever les quatre leviers d'action identifiés. C'est un agenda, enfin, qui n'aura de sens que s'il continue à être partagé et débattu, notamment avec d'autres *think tanks* : ce travail n'est pas une fin en soi mais le début d'un cycle.

Cette publication a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-01.

Institut du développement durable
et des relations internationales
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris cedex 07 France

1. DÉCLINER ET METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DANS LES PAYS

La mise en œuvre des engagements de 2015 passera d'abord par la manière dont les gouvernements se saisissent de ce programme politique ambitieux et courageux et le traduisent dans leur pays. C'est une responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale et des citoyens, et une opportunité alors que tous les pays ont accepté de « jouer le même jeu » : aucun acteur national ne pourra utiliser l'argument de l'inaction des autres pays pour réduire l'ambition de ses politiques.

Déjà, de nombreux pays renouvellent leur stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour intégrer ces nouveaux objectifs, à l'image de l'Allemagne, de la France ou de la Suède. Pour assurer leur cohérence – alors qu'un large éventail de politiques doit être mobilisé –, leur légitimité et leur visibilité, ces stratégies doivent être pilotées directement par les chefs d'État, et inclure l'ensemble des ministères ; au risque, sinon, d'être cantonnées à une logique sectorielle. Par ailleurs, les nouveaux indicateurs de développement durable peuvent être utilisés pour évaluer les projets de loi de finances lorsqu'ils sont discutés au niveau parlementaire, et être intégrés dans les tableaux de bord que de plus en plus de gouvernements utilisent pour piloter et évaluer leurs actions.

Les stratégies des pays doivent permettre de décliner les engagements internationaux en priorités nationales, correspondant aux préférences et au contexte du pays, de manière à ce que ces choix soient connus et compris de tous. Ces processus politiques doivent ainsi dépasser le cercle de l'administration et des experts, pour être des lieux de débats politiques incluant parlementaires, collectivités locales, entreprises, chercheurs, ONG, syndicats.

Réciproquement, ces acteurs ont un rôle important à jouer pour faire pénétrer les objectifs internationaux dans les débats nationaux. Or bien que les ODD concernent des enjeux qui sont au cœur de ces débats – emploi, inégalités, dégradation de l'environnement –, peu d'acteurs de la société civile en sont informés. Ces objectifs pourraient pourtant leur servir « d'arme politique » pour appuyer leurs demandes ou leurs propositions, comme cela a été le cas par le passé avec l'objectif de 0,7 % du PIB dédié à l'aide publique au développement, dont les ONG se sont emparé pour mettre la pression sur leurs gouvernements. Il est donc important de renforcer les capacités de la société civile locale, en matière de moyens humains et financiers, et de capacité d'analyse des politiques publiques et d'impact, afin qu'elle se saisisse de ces

objectifs, suive les processus lancés par les gouvernements, et développe une contre-expertise. Il est du rôle des gouvernements, des financeurs et de la recherche de l'appuyer, tout en garantissant son indépendance et sa légitimité. Les ONG ont également intérêt à s'allier entre elles et à construire des coalitions, à l'image de l'embryon *SDG Watch* en Europe.

Les débats politiques à insuffler dans chaque pays doivent permettre de mettre en discussion les différentes séquences d'action possibles pour atteindre, à terme, les objectifs fixés. Établir et débattre de tels scénarios est en effet crucial pour établir les préférences collectives pour l'avenir, éclairer les décisions de court terme à l'aune de leur cohérence avec les objectifs de long terme, anticiper et orienter les investissements nécessaires, et identifier les populations, activités et territoires vulnérables pour garantir une transition juste.

Les collectivités territoriales, pour leur part, sont d'ores et déjà, pour nombre d'entre elles, des acteurs clés de la mise en œuvre du développement durable, et ont pris de nouveaux engagements à travers de nombreuses initiatives lancées en 2015 (Convention des maires, Pacte des maires, Under2MoU, etc.). La mobilisation locale massive observée autour des Agenda 21, issus de la conférence de Rio en 1992, doit être répétée, et elle est déjà enclenchée : de nombreuses collectivités semblent trouver dans les ODD de nouvelles marges de manœuvre stratégiques pour négocier et mettre en place des projets politiques innovants à leur échelle. Il faut pour cela qu'elles puissent expérimenter, et échanger entre elles dans une logique d'apprentissage collectif.

2. ORGANISER LE SUIVI DES ENGAGEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau international, l'organisation et la dynamisation d'un suivi actif de la réalisation des engagements doit permettre de répondre à au moins quatre objectifs : aiguillonner les pays pour qu'ils tiennent leurs engagements et soient en capacité d'en accroître l'ambition rapidement ; leur permettre de partager les connaissances, les solutions et les difficultés de mise en politique ; identifier les objets nécessitant une coopération renforcée, sur certaines technologies vertes par exemple ; assurer la transparence des actions et des résultats pour maintenir et renforcer la confiance entre les pays.

Les institutions internationales – comme lieu de discussion entre pays – ont un rôle important à jouer, qu'il s'agisse du suivi des ODD par le Forum politique de haut niveau (FPHN) de l'ONU ou de l'Accord de Paris dans le cadre de la

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Néanmoins, ce suivi ne sera efficace que s'il est réalisé non seulement par les pays et les institutions internationales, mais aussi par la société civile dans son ensemble : les rapports d'avancement que les gouvernements et les institutions internationales vont élaborer doivent être soumis à la critique des associations et de la recherche, et complétés par des rapports indépendants. La société civile doit donc avoir accès au système international de suivi, y être représentée, entendue. D'autres forums multilatéraux, comme le G20, le Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale, les organisations régionales (par exemple la CEPAL en Amérique latine) ou sectorielles (par exemple le Partnership for Regional Ocean Governance¹), constituent des plateformes de suivi complémentaires, propices au partage de connaissances.

Mais que faut-il suivre exactement ? L'atteinte d'un résultat à un moment « t » ne suffit pas à évaluer la capacité transformationnelle (à moyen et long termes) des actions entreprises. D'où l'intérêt de développer des « contributions déterminées au niveau national » (NDCs en anglais) et des trajectoires de long terme (ancrées dans l'Accord de Paris sous la dénomination de *Low GHG Emission Development Strategies*) mettant en lumière les stratégies politiques à un niveau de désagrégation sectorielle pertinent et cohérent. Un tel système doit également être mis en place pour le suivi des ODD, avec une coordination et un principe de réalisme à trouver pour organiser le suivi de 17 objectifs et 169 cibles.

Enfin, alors que les accords de 2015 ont été largement soutenus et facilités par les engagements internationaux d'acteurs non étatiques, en particulier des collectivités locales, des entreprises et des acteurs financiers, il faudra également assurer le suivi de ceux-ci. Ce sera un défi pour la communauté internationale, les associations et la recherche, notamment en termes de moyens, et pour ces acteurs eux-mêmes, qui doivent assurer la transparence de leurs actions et mettre en place des mécanismes de reporting.

3. FAIRE CONVERGER LES SIGNAUX POUR OPÉRER UNE RÉORIENTATION MASSIVE DES INVESTISSEMENTS

Le financement de la transition vers une économie durable est un enjeu clé, identifié depuis longtemps. Il s'agit non pas tant de mobiliser des sources de financement additionnelles que de

réorienter les investissements vers des infrastructures, des services et des innovations durables. L'Accord de Paris sur le climat a envoyé un signal politique fort aux investisseurs, en affirmant l'inévitabilité de cette réorientation pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C, et si possible 1,5°C.

De nombreux investisseurs ont déjà engagé ce mouvement, en particulier des fonds de pension et des investisseurs institutionnels qui se sont désengagés d'activités polluantes. Il s'agit de se prémunir de risques réputationnels – sous la pression par exemple des campagnes de désinvestissement des énergies fossiles –, mais surtout de risques économiques, notamment lorsque l'on gère de l'épargne de long terme. Toutefois, ce mouvement de réorientation des investissements est loin d'être aussi rapide que nécessaire et n'engage pas encore la majorité des pays ni des acteurs. Par ailleurs, réorienter les investissements nécessite non seulement de désinvestir des activités non durables, mais aussi d'investir dans les activités durables.

Pour accélérer ce mouvement, il est nécessaire en premier lieu de montrer la voie des investissements à réaliser. Les INDCs communiquées par les pays en amont de la COP21 représentent une première forme d'indication des actions envisagées. Plus celles-ci, ainsi que leurs réévaluations futures, sont détaillées, en particulier au niveau sectoriel, plus les signaux sont clairs. De telles contributions devraient être développées concernant les ODD. Ces signaux doivent être retranscrits dans des réglementations, des politiques fiscales, des instruments de réduction des risques (ex : garanties d'État) et d'investissements (investissements publics, obligations vertes) cohérents.

2015 a également vu émerger de nombreuses coalitions entre gouvernements et/ou acteurs du secteur privé en faveur de l'innovation (Mission innovation, Energy Breakthrough Coalition, Solar Alliance, etc.). Ces alliances peuvent jouer un rôle majeur pour accélérer les efforts de recherche, de développement et de mise sur le marché de technologies (nouvelles ou non) et de solutions non technologiques, pour faire converger les anticipations de marché et baisser les coûts. Elles doivent également contribuer à une meilleure coordination des autres dimensions de la politique d'innovation (standards technologiques, subventions à la production et politique industrielle, subventions à la consommation), afin de ne pas voir se multiplier les différends entre pays.

Plus généralement, une mise en cohérence de l'agenda politique international sur le commerce et de celui sur le développement durable est nécessaire. Le manque de dialogue entre ces deux

1. Initié par le PNUE, le ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le Développement, l'IASS-Potsdam et l'Iddri.

communautés est criant, et l'impasse dans laquelle sont aujourd'hui les négociations commerciales ouvre une fenêtre d'opportunité pour les faire converger.

Enfin, l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles règles de transparence et la requalification des risques par le secteur financier et les agences de notation doivent permettre d'établir de nouvelles règles du jeu. Les travaux du Conseil de stabilité financière sur les nouvelles règles de transparence à l'exposition climatique sont prometteurs ; leur opérationnalisation doit être suivie avec attention. Ces règles, aujourd'hui volontaires, pourraient à terme devenir obligatoires. La qualification des changements climatiques comme risque pourrait aussi avoir un fort impact sur les investisseurs, en rendant par exemple les fonds de pension passibles de poursuites en cas d'investissement dans des activités risquées.

4. ANTICIPER LES IMPACTS SOCIAUX ET PLACER LA JUSTICE SOCIALE AU CŒUR DE LA TRANSITION

L'accélération nécessaire du mouvement de réallocation des investissements implique un changement de nature des activités économiques, ayant un impact sur les emplois, les communautés et les territoires. Certains secteurs vont être amenés à décroître ; d'autres vont devoir se transformer radicalement, sans garantie que chaque entreprise réussisse à s'adapter suffisamment rapidement. Si cette évolution fait sens du point de vue environnemental et peut même s'avérer positive d'un point de vue macroéconomique (création nette d'emplois, gains de productivité), elle constitue une menace pour les personnes employées dans ces secteurs et pour les territoires qui en dépendent le plus.

La notion de « transition juste », adoptée par l'Organisation internationale du travail en 2013, a été reprise dans l'Accord de Paris. Cet engagement se décline en plusieurs volets : créer des emplois décents, favoriser le dialogue social, anticiper les impacts et les besoins de formation, développer des plans de diversification économique locaux, et assurer la pérennité de la protection sociale et des systèmes de retraite. Opérationnaliser cet engagement sera déterminant pour accompagner la reconversion des personnes, activités et territoires, et assurer le succès de la transition vers le développement durable. Il sera utile pour cela de s'appuyer sur les retours d'expérience et les difficultés rencontrées dans le passé par les pouvoirs publics

pour gérer la reconversion de secteurs comme le textile ou l'extraction charbonnière et des territoires qui étaient spécialisés dans ces secteurs.

Pour relever ce défi, le renforcement du dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés – communautés territoriales, entreprises, syndicats, acteurs de l'emploi, de la gestion de compétences et des formations, etc. – sera essentiel, et des alliances innovantes devront être recherchées.

Plus généralement, la justice sociale doit être placée au cœur de l'action post-2015. C'est à la fois un impératif moral et une condition du succès. L'impact des instruments de politique environnementale sur l'équité est de plus en plus discuté. Des leçons doivent être tirées des expériences passées pour concevoir des instruments qui assurent une juste répartition des avantages et des coûts de la transition, par exemple en accompagnant les taxes environnementales de mécanismes de compensation ou d'investissements visant à donner un accès équitable à des solutions durables.

Enfin, il faut apporter une réponse aux populations qui vont être les plus sévèrement affectées par les dégradations environnementales. Même si ces dégradations sont ralenties par l'action internationale, elles affecteront des centaines de millions de personnes, et plus encore celles qui ont une faible capacité d'adaptation, de par leurs conditions socio-économiques et la résilience des territoires, infrastructures et institutions dont ils dépendent.

De même que les problèmes environnementaux, la vulnérabilité ne se limite pas aux frontières nationales et une réponse internationale doit être apportée, en complément des politiques domestiques. La communauté internationale doit pour cela se mettre en capacité d'anticiper ces crises structurelles ou conjoncturelles, et d'apporter des solutions aux racines profondes de cette vulnérabilité, notamment par le développement social et économique, ainsi que de mieux répondre aux crises de manière collective et organisée.

Des cadres de coopération existent et certaines initiatives sont encourageantes, comme l'objectif global d'adaptation au changement climatique amorcé par l'Accord de Paris, ou le cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes. Mais les efforts doivent être renforcés et mieux coordonnés pour améliorer la capacité collective d'anticipation, l'efficacité de la réponse humanitaire, la gestion des migrations internes et internationales et le respect des droits humains des migrants. ■

Document 5



Les collectivités territoriales

Rédigé par le CERDD, Cités Unies France et le Comité 21

Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ». Pour autant, la mobilisation des autorités locales en France reste timide : ce nouveau cadre demeure peu connu, sinon des chefs de projet, des élus locaux, et paraît éloigné de leurs préoccupations.

Compte tenu de l'organisation décentralisée et des compétences confiées aux collectivités, l'appropriation des ODD par les collectivités locales constitue la condition essentielle à la réussite de l'Agenda 2030 en France. Leur capacité intrinsèque à mobiliser les acteurs locaux autour de projets de proximité est également un facteur clé pour ancrer les ODD dans les stratégies et pratiques.

En effet, les récents mouvements réglementaires ont sans aucun doute renforcé un certain leadership territorial en matière de développement durable, qu'il s'agisse des compétences de planification, d'aménagement, de transition énergétique mais aussi de lutte contre les inégalités et contre la pauvreté, de préservation des espaces naturels ou de gestion des infrastructures... A partir de cette réorganisation des échelles territoriales, **les ODD sont l'occasion de réécrire les projets stratégiques de territoires**, au service d'un développement durable intégrant pleinement défis locaux et enjeux globaux. Car les périls (et la connaissance de ceux-ci) se sont largement accrus, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'accroissement des maladies non transmissibles, ou encore du creusement constant des inégalités socio-économiques. C'est cette philosophie du lien global-local que prolonge l'Agenda 2030, réaffirmant la nécessité d'une solidarité mondiale et sollicitant la mobilisation de tous.

Sans détailler ici de manière exhaustive toutes ces évolutions en matière de compétences territoriales, il faut souligner que les nouveaux schémas et autres documents cadres que doivent élaborer les collectivités pourraient sans aucun doute contribuer à l'atteinte des ODD de manière pertinente. Les futurs Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ; les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ; les révisions à venir des Plans locaux d'urbanisme et leurs Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constituent autant d'occasions potentielles, favorisant une relecture transversale des orientations stratégiques du territoire, et facilitant la définition d'ambitions à la hauteur des enjeux. Qu'en est-il concrètement, 2 ans et demi après l'adoption de l'Agenda 2030 ?

Analyse globale du niveau d'appropriation des ODD par les collectivités territoriales

Force est de constater que les premières marches de l'appropriation des ODD, de leurs cibles et des éléments structurels de cette nouvelle feuille de route universelle, n'ont pas encore été gravies. L'utilisation de cette référence par les collectivités demeure, lorsqu'elle existe, faible et cosmétique, en dehors de certaines politiques notamment de coopération décentralisée⁴⁰. Pour autant, cette faible appropriation ne signifie pas inaction.



Des actions et projets nombreux mais éparpillés

Depuis plus de 20 ans, dans la continuité du Sommet de Rio, les collectivités françaises se sont peu à peu emparées du développement durable et ont engagé de nombreuses actions, volontaires ou sous l'impulsion de dispositions successives, incitatives ou réglementaires : Agendas 21 locaux, plans climat, trames vertes et bleues, etc. Pour autant, **si le développement durable s'est institutionnalisé depuis les années 2000, son affichage est en recul.** On peut constater qu'avec la multiplication récente des dispositifs (appels à projets

40. Les réseaux de solidarité internationale et de coopération décentralisée semblent s'être plus aisément emparés des ODD, dans la continuité des OMD.

thématiques : TEPCV⁴¹, ZDZG⁴², Villes respirables, nouvelles dispositions réglementaires pour les PCAET...), **les projets et actions sont rentrés dans des silos tout en se technicisant, au détriment de la vision globale, stratégique, d'un projet de territoire** qui pose un cap à suivre pour toutes les politiques menées. Par ailleurs, les indicateurs continuent de se dégrader au niveau global (en particulier les indicateurs environnementaux⁴³) comme au niveau national⁴⁴. L'émergence du vocable « transition », jusque dans les titres de lois et intitulés de Ministère, traduit l'idée d'urgence et de changement impératif, mais a paradoxalement conduit à un effacement du développement durable et réduit cette perspective aux enjeux écologiques et énergétiques... **Il nous faut réaffirmer que le cap visé par la transition, c'est le développement durable !**

→ La transition appelle le changement, les ODD dessinent le chemin

La transition appelle à une révision à la hausse des ambitions en prenant acte de la dégradation continue des indicateurs écologiques ; elle appelle à plus de cohérence entre les projets et politiques menées ; elle appelle à la mobilisation de tous et à la coopération au sein d'écosystèmes d'acteurs pertinents ; elle appelle à une vision systémique (si les problèmes sont liés, il nous faut relier les solutions) ; elle appelle enfin à une forte accélération. N'est-ce pas là le chemin tracé par les ODD ? Un chemin positif, une trajectoire commune de transformation avec une échéance de moyen terme à 2030.

Si quelques collectivités ont progressivement intégré une certaine dimension internationale à leur projet de développement durable, en particulier autour des programmes et actions pour lutter contre les dérèglements climatiques, elles sont peu nombreuses à prendre la mesure de leur nécessaire contribution aux urgences mondiales, et donc à s'inspirer de textes internationaux. Même l'Accord de Paris, pourtant très médiatisé, reste un document auxquels les collectivités territoriales font rarement référence. Cela se traduit par un état de « dissonance cognitive » entre l'ampleur des défis à relever pour lesquels les collectivités ont une responsabilité essentielle à jouer, et l'expression des ambitions locales, sans références précises aux cadres internationaux et/ou nationaux.

→ Une appropriation faible car encore peu accompagnée

Difficile de reprocher aux collectivités leur faible appropriation des ODD dès lors que l'on ne peut que constater un manque d'appropriation général des acteurs qui gravitent autour d'elles.

Les institutions nationales qui sont à leur contact direct ont encore un important travail transversal d'appropriation pour assurer ce relais des ODD vers les territoires. En effet, au niveau des administrations d'État, seuls le CGDD, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et l'Agence Française de Développement ont une communication active vers les collectivités sur ce sujet. Des institutions telles que l'ADEME ou le CGET n'ont pas encore intégré ce cadre à leur stratégie de communication ni à leurs dispositifs destinés aux collectivités.

Les associations d'élus ont également un rôle déterminant à jouer pour renforcer la place de l'Agenda 2030 dans le paysage décentralisé français. Si certaines d'entre elles ont contribué au premier rapport sur l'appropriation des ODD, l'Agenda 2030 reste absent des actions, communications, événements proposés par les réseaux d'élus, même lorsqu'il y est question de développement durable. Pourtant, le rayonnement dont elles bénéficient auprès des élus et des agents des collectivités constitue un levier unique pour renforcer la mobilisation autour des ODD. Proposer des sessions de sensibilisation et de formation contribuerait assurément à accroître l'appropriation locale.

Les associations de collectivités (AMF, ADR, France Urbaine, Régions de France, ...) et celles œuvrant pour l'action internationale des collectivités (CUF, AFCCRE,...) intègrent progressivement l'Agenda 2030 et ses perspectives dans leurs actions. Les associations d'élus dédiées à l'internationalisation des collectivités territoriales ont été plus spécifiquement et directement sensibilisées aux OMD et donc à leurs suites que constituent les ODD.

Néanmoins, début 2015 l'Assemblée des Départements de France publiait l'étude : « Agir en coopération pour un développement local durable et inclusif - Co-construire un programme d'inclusion économique et sociale à l'international⁴⁵ ». L'ambition était forte : « *apporter une contribution significative à la position française sur la construction de l'Agenda post-2015 liant Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et Objectifs de développement durable (ODD) - une contribution basée sur la parole, la vision et l'expérience des acteurs de*

41. Territoire à énergie positive pour la croissance verte

42. Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

43. Cf. l'Appel de 15000 scientifiques « World Scientists' Warning to Humanity : A Second Notice », publié le 13/11/2017 dans BioScience.

44. On peut citer l'exemple de l'accélération catastrophique de la disparition des oiseaux en France selon l'annonce du CNRS et du MNHN le 20/03/2018.

45. http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/Agir_en_cooperation_pour_un_developpement_local_durable_et_inclusif.pdf

terrain, (...), notamment les départements légalement compétents en France en matière de solidarités sociales- ». Néanmoins, les institutions (par exemple le Groupe Caisse des Dépôts) et acteurs (comme les professionnels de l'accompagnement, consultants et bureaux d'études) interagissant avec les collectivités intègrent peu à peu cette perspective. La dynamique doit pouvoir s'amplifier.



Des collectivités pilotes qui défrichent la territorialisation des ODD



Quelques collectivités se sont d'ores et déjà saisies des ODD. La plupart sont dotées d'un Agenda 21 local ou d'une démarche volontaire de transition faisant du développement durable non seulement un projet transversal de territoire, mais aussi la marque de leur attractivité. Au-delà de la référence sémantique, elles cherchent à intégrer les ODD en les rendant opérationnels⁴⁶ - ce alors que peu d'outils sont à disposition - à partir d'une démarche expérimentale, en s'appuyant sur leurs parties prenantes et sur l'engagement de leurs élus.

En France, le Conseil départemental de Gironde est la première collectivité à s'être emparée des ODD et à les avoir introduits progressivement dans ses documents de développement durable, et notamment dans son rapport annuel de redevabilité. Ce rapport illustre depuis 2015 le chemin d'appropriation et d'intégration des ODD dans la définition et la construction des politiques publiques départementales. Plus encore, il propose désormais de rendre compte de la contribution effective de ces politiques à la réalisation des ODD.

D'autres collectivités se sont également appuyées sur la réalisation de leur rapport annuel de développement durable pour débiter le travail d'appropriation et de déclinaison des ODD, notamment les villes de Niort, Mérignac, Besançon, le Conseil départemental du Var, ou encore le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Cette première étape constitue l'occasion de sensibiliser les parties prenantes internes et externes à ce nouvel Agenda 2030, et d'identifier quels ODD mobilisent plus ou moins les actions de la collectivité.

Niort souhaite par ailleurs aller plus loin et faire de l'Agenda 2030 le fil conducteur de ses politiques publiques et de son engagement pour le développement durable. La ville a donc décidé de s'engager avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans une expérimentation afin d'établir une méthodologie de déclinaison locale des ODD, en partant des acquis et des réussites de son Agenda 21. Ayn a également choisi de faire de son Agenda 21 le support pour décliner sur son territoire les ODD. A travers cet exercice, la mairie a pu constater qu'elle menait de nombreuses actions concourant à la réalisation de l'Agenda 2030 : 14 ODD et 24 cibles sont particulièrement concernés par les axes de son Agenda 21 ■



Diffuser les ODD dans les territoires : objectif du Tour de France des ODD

L'enjeu de diffusion des ODD, nécessaire à leur appropriation, est le cœur du projet du Tour de France des ODD imaginé par le Comité 21. L'ambition : aller au contact des territoires pour sensibiliser et promouvoir cette nouvelle feuille de route universelle du développement durable, rassurer les acteurs locaux sur leur capacité à s'en emparer en montrant que les ODD peuvent constituer le socle de leurs dynamiques et répondre aux défis qu'ils doivent relever. Un Tour de France des ODD qui a donc une vocation pédagogique, mais qui veut également favoriser les rencontres et partenariats entre les organisations pour poursuivre un engagement plus fort, plus solidaire.

46. Si l'appropriation « comme processus requiert l'usage de la notion [...] elle ne peut se réduire à une simple valorisation matérielle ou communicationnelle ». Elle « suppose la mise en œuvre de pratiques qui [...] contribuent à une modification substantielle des représentations des individus, en façonnant un autre rapport au temps, ou bien en modifiant les techniques professionnelles. » B. Villalba, « Stratégies asymétriques d'appropriation du développement durable », in Villalba B.(ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences diffusions traductions*, PU Septentrion, 2009, p.21.

Pour conclure, l'adoption des ODD est bien trop récente pour parler d'appropriation locale. On en est encore au stade de la communication, de la sensibilisation interne aux organisations, et de la recherche d'outils. La grande transformation exigée par l'Agenda 2030 pour conduire sur le chemin de la résilience et de l'adaptation ne pourra se faire sans la mobilisation et l'action soutenues des collectivités territoriales. Les ODD sont en effet au cœur de leurs compétences.

Si de nombreux programmes et stratégies de développement durable ont vu le jour depuis près de vingt ans dans les territoires, il relève désormais de la responsabilité des collectivités territoriales de les inscrire dans une perspective de contribution aux défis balisés par l'Agenda 2030. Sinon, comment mesurer l'ambition d'une démarche locale ? Plus encore dans cette réalité mondialisée ?

L'Agenda 2030 est l'occasion unique de raconter un nouveau récit de cette mondialisation⁵⁵. Qu'elle soit durable, solidaire, et coopérative. Pour y contribuer, les collectivités ont besoin d'accompagnement, de cohérence et de méthodologies au service d'une transversalité qu'on peine encore à retrouver dans les pratiques.

La France doit renforcer sa communication et préciser ses attentes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Dans un pays décentralisé, cette recommandation sonne comme une injonction paradoxale, de nombreuses collectivités semblent attendre que l'État précise et affiche fortement l'ambition nationale pour pleinement s'y intéresser et envisager de relire leurs politiques au prisme des 17 ODD. Si la feuille de route nationale Agenda 2030, attendue pour 2019, devrait faciliter cette lisibilité, il nous semble important d'ici là que les outils et les relations avec les collectivités puissent renforcer progressivement l'intégration des ODD. Or, alors que l'expérimentation des premiers Contrats de Transition Écologique s'engage en 2018, les éléments de doctrine de ce nouvel instrument ne font pas mention des ODD. Il n'est pas trop tard pour renforcer la convergence de ce dispositif avec l'ensemble des défis globaux portés par l'Agenda 2030.

Les SRADDET peuvent constituer un espace de rencontre et de concordance, et d'entraînement des territoires dans ces trajectoires de changement – ce d'autant plus que la Loi NOTRe leur confère une prescriptivité pour les plans et schémas infrarégionaux. En effet, ces nouveaux schémas doivent permettre de prendre davantage en compte l'interdépendance des champs d'intervention thématiques que sont l'aménagement du territoire, la mobilité, la cohérence écologique, les enjeux climatiques et énergétiques et la prévention des déchets... Néanmoins, alors que l'élaboration des SRADDET doit s'achever pour l'été 2019, le lien avec l'Agenda 2030 demeure à ce stade absent, alors qu'ils offrent l'opportunité de régionaliser les cibles des ODD et de les rendre plus accessibles aux acteurs locaux. Ici non plus, il n'est pas trop tard pour chercher à faire converger objectifs régionaux et trajectoire de l'Agenda 2030⁵⁶ !

Pour leur propre pilotage politique et stratégique, les collectivités locales ont tout intérêt à repartir des méthodologies territoriales qu'elles mettent d'ores et déjà en œuvre pour intégrer les objectifs et les cibles de l'Agenda 2030 au cœur de leurs actions : Agenda 21 / Agenda 2030 locaux, plans climat, rapports de développement durable... Les collectivités pilotes citées ont développé des outils et méthodes pour faciliter cette intégration. Il s'agit de s'en inspirer et de polliniser ! Poléniser en France et à l'international : la coopération décentralisée est faite pour l'essaimage à l'international ! Dès lors, réussir cette appropriation grâce à l'action internationale des collectivités semble une bonne piste à explorer. Par la création ou le développement d'outils adaptés à la diversité et à l'hétérogénéité des collectivités territoriales françaises, qui se retrouvent dans les politiques et les actions qu'elles mènent avec leurs collectivités partenaires.

Les acteurs professionnels de l'accompagnement des collectivités (consultants, bureaux d'études, formateurs...) mais aussi les acteurs publics et privés nationaux (MTES, CGDD, Comité 21, associations d'élus...) et régionaux (DREAL, CERDD, Agences du Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement...) qui portent la vision des ODD, doivent poursuivre leurs efforts pour développer des outils méthodologiques afin que les collectivités locales soient de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans cette trajectoire de changement.

S'appuyer sur des institutions et des personnes ressources mobilisatrices, à même d'aller à la rencontre des acteurs locaux et de leurs édiles, sera nécessaire. La participation des élus engagés localement mais aussi de ceux qui peinent à l'être pour raisons diverses, pourrait permettre davantage d'engagements politiques et d'incitation aux initiatives locales. Car qui de mieux que des élu-e-s pour parler aux élus, pour échanger réflexions et expériences, individuellement et collectivement ?

55. Comité 21, « Objectifs de développement durable : Vers une nouvelle mondialisation ? », note, janvier 2017.

56. Cf. Comité 21, « Les contrats de transition écologique et solidaire : pour une méthode territoriale partagée », note d'analyse, déc. 2017.